



Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Des délégations d'observateurs internationaux des élections générales du 08 septembre 2021 reçues à la HACA

[A](#) [1] [A](#) [1]

Des délégations d'observateurs internationaux des élections générales du 08 septembre 2021 reçues à la HACA

08 sep 2021







La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Mme Latifa Akharbach, s'est entretenue, le 06 septembre 2021, au siège de l'Institution à Rabat, successivement avec une

délégation représentant **la Ligue des États arabes** dirigée par Monsieur Mohamed Salah Ben Aissa, secrétaire général adjoint et chef du centre de la Ligue à Tunis, et une délégation représentant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, conduite par Monsieur Alberto Ribolla. Les deux délégations sont accréditées dans le cadre de l'opération de l'observation indépendante et neutre **des élections communales, régionales et législatives qui se tiendront le 8 septembre 2021.**

Lors de ces deux rencontres, Mme Akharbach qui était accompagnée de M. Tahir Nadir, directeur du suivi des programmes et M. Khalid Ouaryi, conseiller à la Présidence, a présenté le mandat constitutionnel de la HACA en matière de veille au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les radios et télévisions en périodes électorales, mais aussi en dehors de celles-ci. Ce mandat confié à la HACA, a-t-elle noté, fait de l'instance de régulation un acteur institutionnel important dans la garantie de la transparence et de l'honnêteté des différentes consultations électorales.

Elle a également expliqué que le mandat de la HACA en matière de gestion du pluralisme de l'expression politique pendant les élections a pour finalité la garantie du droit du citoyen à l'information afin de préserver son choix libre et son vote éclairé.

Concernant le déroulement de la campagne médiatique des élections en cours, la présidente de la HACA a exposé les grands traits de la décision prise par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique lors des élections législatives, régionales et communales générales 2021. Elle a également énuméré les différentes mesures prises en interne pour assurer un suivi optimal des programmes de la période électorale, notamment par le biais de la mise en place d'un comité *Veille et Accompagnement* dédié à ce suivi.

En réponse aux questions posées par les observateurs internationaux, Mme Akharbach a rappelé quelques règles et recommandations édictées par le Conseil à l'attention des radios et télévisions publiques et privées, notamment en ce qui concerne la garantie de l'accès équitable des partis politiques participant aux élections aux médias audiovisuels ainsi que la promotion des valeurs de la participation, de l'inclusion et de l'égalité. La présidente de la HACA a rappelé à cet égard l'importance accordée par le Conseil à la promotion de la participation des femmes dans les débats électoraux diffusés par les médias audiovisuels et à la prise en compte dans la campagne électorale dans les médias du pluralisme linguistique et de la diversité territoriale.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>